

Comment réserver ?

Pour utiliser le service du transport solidaire, il suffit de réserver par téléphone (au moins 3 jours à l'avance)



BOURNEZEAU
SAINT-VINCENT-PUYMAUFRAIS
M^{me} Poiraud - 02 51 05 75 08

CHANTONNAY
M. Guillet - 06 71 95 16 01

ROCHETREJOUX
M^{me} Biteau - 06 83 67 73 92
M. Blanchard - 06 06 61 09 70

SAINTE-CÉCILE
M. Gaboriau - 02 51 94 56 55

SAINT-GERMAIN-DE-PRINCAY
Mairie - 02 51 40 44 45

SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
M. Cartron - 06 71 69 62 31

SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
M^{me} Tessier - 02 51 07 85 56

SAINT-PHILBERT-DU-PONT-CHARRAULT
Mairie - 02 51 34 32 94

SAINT-PROUANT
Mairie - 02 51 66 40 60

SAINT-VINCENT-STERLANGES
M. Desprez - 06 65 32 94 66

SIGOURNAIS
M^{me} Landaburu - Mairie
02 51 40 44 56



En cas d'absence des référents, contactez votre mairie.



Transport solidaire sur l'ensemble du territoire



Transport solidaire - Siège social
65 avenue Général de Gaulle
85111 CHANTONNAY

Transport Solidaire



AMÉLIORER LE QUOTIDIEN • ROMPRE L'ISOLEMENT • FAVORISER LES ÉCHANGES

Pour qui ?

Ce service s'adresse aux habitants du Pays de Chantonay (personnes âgées isolées et/ou dépendantes de 60 ans et plus) :

› **NE DISPOSANT PAS DE MOYEN DE LOCOMOTION.**

› **NE POUVANT MOMENTANÉMENT OU DURABLEMENT CONDUIRE.**

À quel tarif ?

Pour utiliser le service transport solidaire, il suffit d'adhérer à l'association et de s'acquitter de la carte d'utilisateur fixée à **5 €** par personne.

› **POUR UN DÉPLACEMENT LOCAL, ALLER-RETOUR DE MOINS DE 8 KMS : 4 €**

› **POUR TOUT AUTRE DÉPLACEMENT : 0.5 €/KM**

Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole.



Pour quels déplacements ?

Visites de courtoisie

Rendez-vous personnels

Courses

Rendez-vous médicaux

Loisirs

Sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance maladie

INFORMATIONS

Les transports se font en accord avec le chauffeur bénévole. La priorité est donnée aux services et commerces locaux.

Comment ça marche ?

1. **JE M'INSCRIS** à l'association auprès du référent de ma commune.
2. **JE RÉSERVE** par téléphone 3 jours à l'avance.
3. Un chauffeur bénévole de l'association **ME DÉPOSE** à ma destination
4. **JE RÈGLE** au retour.

Ce service est complémentaire des dispositifs existants (prise en charge CPAM et les chèques Sortir Plus).



Le service est proposé en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Chantonay et la MSA Loire-Atlantique-Vendée.